

VILLE DE SAINTE-ADRESSE

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE – CULTURELLE ou de LOISIRS SUR LA COMMUNE DE SAINTE-ADRESSE

REMARQUES IMPORTANTES

- Seules peuvent obtenir une subvention communale les associations déclarées conformes à la loi du 1er juillet 1901.
- Les demandes de subventions doivent être adressées à Monsieur le Maire avant le **15 janvier 2021** délai de rigueur.
- L'attribution de la subvention exceptionnelle est assujettie à la présentation des renseignements et pièces justificatives suivants :

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Dénomination de l'Association (1)	Siège Social (adresse et localité)	Date et n° du récépissé de la déclaration (loi du 1/07/1901) et date d'insertion au J.O.
		Le : N° : Le :

IDENTITE DES PARTENAIRES ou SPONSORS

1 _____	5 _____
2 _____	6 _____
3 _____	7 _____
4 _____	8 _____

Votre demande ne sera recevable qu'accompagnée du STATUT de l'ASSOCIATION, de la COMPOSITION du BUREAU votée lors de la dernière Assemblée Générale, D'UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE et d'une ATTESTATION D'ASSURANCE

(1) En entier et en lettres capitales

NATURE DE LA MANIFESTATION

--

HISTORIQUE DE LA MANIFESTATION

DATE DE CREATION :	
NOMBRE DE PARTICIPANTS :	

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

NOM :	
ADRESSE :	
Tél. :	
TITRE :	

DERNIERE MANIFESTATION (2)

Date :	Nombre de participants :
Lieu :	
MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :	

MANIFESTATION PREVUE ANNEE 2019

DESIGNATION :	
DATE :	MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :
LIEU	

Renseignements certifiés exacts
A.....le.....
(cachet de l'association)

Le Président

(Nom en lettres capitales et signature)

(2) Joindre le dossier bilan de la dernière manifestation

NB : LA SUBVENTION ACCORDEE NE SERA VERSEE QU'APRES LA MANIFESTATION ET SUR PRESENTATION DU COMPTE RENDU ET DU BILAN FINANCIER.
--